

Formation (Public concerné)	Montant de la formation	Modalités de règlement	
CAP 1 an Adulte	5 696 €	Païement en 9 versements <b>Coût total : 5 696 €</b>	800 € à l'inscription 8 x 612 €*
		Païement en 4 versements (escompte 3%) <b>Coût total : 5 525 €</b>	800 € à l'inscription 3 x 1 575 €**
		Païement comptant (escompte 6%) <b>Coût total : 5 374 €</b>	800 € à l'inscription 4 574 € avant le 01/09/2018
CAP 1 an Adulte + 1 option	6 496 €	Païement en 9 versements <b>Coût total : 6 496 €</b>	800 € à l'inscription 8 x 712 €*
		Païement en 4 versements (escompte 3%) <b>Coût total : 6 308 €</b>	800 € à l'inscription 3 x 1 836 €**
		Païement comptant (escompte 6%) <b>Coût total : 6 128 €</b>	800 € à l'inscription 5 328 € avant le 01/09/2018
CAP 1 an + module SPA	8 328 €	Païement en 9 versements <b>Coût total : 8 328 €</b>	800 € à l'inscription 8 x 941 €*
		Païement en 4 versements (escompte 3%) <b>Coût total : 8 084 €</b>	800 € à l'inscription 3 x 2 428€**
		Païement comptant (escompte 6%) <b>Coût total : 7 857 €</b>	800 € à l'inscription 7 057 € avant le 01/09/2018
BP en 2 ans (Titulaire du CAP Esthétique)	4 320 € par année de formation	Païement en 9 versements <b>Coût total : 4 320 €</b>	800 € à l'inscription 8 x 440 €*
		Païement en 4 versements (escompte 3%) <b>Coût total : 4 196 €</b>	800 € à l'inscription 3 x 1 132€**
		Païement comptant (escompte 6%) <b>Coût total : 4 076 €</b>	800 € à l'inscription 3 276 € avant le 01/09/2018
BP en 1 an (Titulaire du CAP Esthétique + 2 ans d'exp. Prof)	8 640 €	Païement en 9 versements <b>Coût total : 8 640€</b>	800 € à l'inscription 8 x 980 €*
		Païement en 4 versements (escompte 3%) <b>Coût total : 8 390 €</b>	800 € à l'inscription 3 x 2 530 €**
		Païement comptant (escompte 6%) <b>Coût total : 8 150 €</b>	800€ à l'inscription 7 350 € avant le 01/09/2018
BTS en 2 ans (Niv. Bac + CAP Esth Ou CAP + BP Esth.)	5 040 € par année de formation	Païement en 9 versements <b>Coût total : 5 040 €</b>	800 € à l'inscription 8 x 530 €*
		Païement en 4 versements (escompte 3%) <b>Coût total : 4 895 €</b>	800 € à l'inscription 3 x 1 365 €**
		Païement comptant (escompte 6%) <b>Coût total : 4 754€</b>	800 € à l'inscription 3 954 € avant le 01/09/2018
BTS en 1 an	10 072 €	Païement en 9 versements <b>Coût total : 10 072 €</b>	800 € à l'inscription 8 x 1 159 €*
		Païement en 4 versements (escompte 3%) <b>Coût total : 9 779 €</b>	800 € à l'inscription 3 x 2 993 €**
		Païement comptant (escompte 6%) <b>Coût total : 9 502 €</b>	800 € à l'inscription 8 702 € avant 01/09/2018

Le coût des formations s'entend HT dans le cas d'une prise en charge par une entreprise, un Opca ou un autre organisme

\* 8 versements le 5 des mois d'octobre 2018 à mai 2019

\*\* 3 versements le 5 des mois d'octobre, novembre et décembre 2018

**Le matériel n'est pas compris dans le montant de la formation**

Ens. Général CAP	400 €	Pour les élèves n'ayant pas obtenu de diplôme autre que le Brevet des collèges.
Matériel CAP	780 € environ	Matériel nécessaire pour les soins visage, la manucurie, la beauté des pieds, les épilations, le maquillage, ainsi que le linge, les livres et la tenue professionnelle.

**Ecole E.S.P.A.C.E Beauté THALGO Internationale**

Organisme de Formation enregistré sous le N°11.94.01894.94 auprès du Préfet de la Région d'Ile de France

16, rue Alsace Lorraine – 94100 SAINT MAUR DES FOSSES

Tél. 01 48 89 71 71 - Fax 01 42 83 84 47 - [contact@ecolethalgo.com](mailto:contact@ecolethalgo.com)

# CONDITIONS GENERALES

## ANNULATION – RÉILIATION PAR LE RÉPONDANT FINANCIER

Le répondant financier, signataire du présent contrat de formation peut demander, par courrier recommandé ou par un courrier remis en main propre au responsable de l'établissement, l'annulation ou la résiliation de l'inscription.

### Article 1 - Annulation avant la rentrée:

- 1.1 Dans les 10 jours qui suivent la signature du contrat de formation :  
**L'intégralité des sommes versées sera remboursée.** (Article L.6353-5 du code du travail)
- 1.2 Jusqu'à 15 jours avant la rentrée: **200 € de frais de dossier resteront acquis à l'établissement.**
- 1.3 Dans les 15 jours qui précèdent la rentrée : **800 € représentant les frais d'inscription feront lieu de dédit et ne seront en aucun cas remboursés.**
- 1.4 **Pour les stagiaires étranger(e)s**, dont l'inscription est liée à l'obtention d'un visa, aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation.  
Sans courrier recommandé accompagné de l'original du certificat d'inscription et d'un justificatif du refus de visa, l'intégralité de la formation sera exigée.

### Article 2 - Résiliation après la rentrée :

- 2.1 En cas de rupture volontaire du stagiaire, le montant total de la formation sera exigible immédiatement et intégralement à titre de dommages et intérêts.
- 2.2 En cas de maladie entraînant l'incapacité permanente de poursuivre sa formation, de déménagement, de raisons professionnelles ou familiales graves, le stagiaire peut demander la résiliation par courrier recommandé accompagné d'un justificatif. **Un montant de 800€ représentant les frais d'inscription fera lieu de dédit et ne sera en aucun cas remboursé.** Les sommes dues seront calculées au *pro rata temporis* à la date de réception du courrier et majorées de 10% pour frais d'annulation.

## ANNULATION – RÉILIATION PAR L'ÉTABLISSEMENT

### Article 3 - Annulation :

- 3.1 Lorsque l'effectif minimum n'est pas atteint, l'établissement peut annuler l'inscription. Dans ce cas, l'intégralité des sommes perçues sera remboursée.
- 3.2 Conformément aux articles 1152 et 1153 du code civil, dans le cas où l'établissement ne serait pas ou plus en mesure de fournir sa prestation en cours d'année, la résiliation de l'inscription serait prononcée et les sommes perçues correspondant aux prestations non données seraient remboursées.

### Article 4 - Résiliation :

Le contrat de formation pourra être résilié et la totalité de la formation sera exigible immédiatement et intégralement à titre de dommages et intérêts en cas de vol, de détérioration volontaire du matériel et des locaux, d'insolence, de grossièretés, de non-respect à l'égard des personnes dans l'enceinte de l'école (élèves, professeurs, personnel, modèles), d'absentéisme, de retards répétés, d'absences aux contrôles, et d'une manière générale de toutes attitudes qui nuiraient au bon déroulement des cours.

## ASSURANCE

Les stagiaires sont assuré(e)s uniquement pour les accidents du travail dans l'établissement.